

Cahier des charges

Poste : Boursier(ère) communal(e) Taux : 90%-100% Classe salariale : *c.f. Directive 1 du RPers*

Suppléant-e : Aide-Boursier(ère) Supérieur-e hiérarchique : Municipalité

Missions générales du poste

1) Tenir la comptabilité de la caisse communale, conformément aux prescriptions contenues dans le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes

 Assumer le suivi financier des projets entrepris par la Commune conformément au plan d'investissement

Missions et activités

- Tenir la comptabilité générale selon plan comptable cantonal jusqu'au bouclement et proposition d'attribution (comprend saisie, contrôles, et présentation à l'organe de contrôle), dont :
 - gestion des comptes bancaires et CCP
 - décompte TVA
 - paiements des dépenses budgétaires, extrabudgétaires et d'investissements (signature collective à deux)
 - établissements des comptes et des budgets soumis au Conseil communal
- Tenir des comptabilités annexes selon programmes liés (débiteurs, salaires, cadastre, facturation, fournisseurs, investissements) dont :
 - établissement des salaires et décomptes y relatifs, certificats de salaires
 - facturation et perception des diverses taxes communales, locations
 - contentieux (gestion des débiteurs, rappels), procédures de poursuites après s'en être référé au syndic et au municipal des finances
- Etablir les décomptes des bâtiments scolaires, PPE et gérance
- Etablir le plan d'investissement, tableaux d'analyses financières, plafond d'endettement et les tenir à jour
- Tenir des éventuelles comptabilités intercommunales
- Etablir, mettre à jour ou réaliser des inventaires du portefeuille des titres, des estimations fiscales du patrimoine et registre des commerçants
- Rédiger les préavis municipaux de l'arrêté d'imposition, du budget annuel et des comptes annuels
- Être en charge des relations liées aux finances, avec le Département de l'intérieur, la Préfecture, la Commission d'impôts et établir les documents officiels à l'attention de ces organes
- Etablir des études et des documents financiers particuliers sur demande du Syndic ou du municipal des finances
- Informer régulièrement à la Municipalité sur la situation financière, comptable et état du contentieux
- Classer clairement les documents de la bourse en tenant compte des remarques faites par l'organe de révision
- Etablir de la correspondance inhérente à la bourse ne nécessitant pas de décision municipale
- Etablir les documents péréquatifs



- Participer à la formation des apprentis employés de commerce pour son domaine de responsabilité
- Assurer l'accueil au guichet lors des absences de ses autres collègues

Signatures :	
Titulaire du Poste :	
Secrétaire municipal(e):	Syndic:

Les répartitions en % sont à titre indicatif et peuvent évoluer

Mise à jour : 13.09.2022 Boursier(ère) Page 2 sur 3